

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 septembre 2022, à 18h30, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Alain Fradette, conseiller, Mmes Chantale Gagné, Jocelyne Bérubé, conseillères.

Sont absents : MM. Patrick Bacon et Gérald Ruel, conseillers et Mme Valérie Simard, conseillère.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. Gérard Grenier, maire, fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil. Il est 18h32.

2022-09-234 DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 807

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 48-2002 pour le lot 3 414 807 afin de permettre ce qui suit :

- L'installation d'une thermopompe dans la cour avant.

Le tout, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2022-09-235 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance. Il est 18h40.

ADOPTÉE

Gérard Grenier ¹
Maire

Nathalie Le Bescond
Directrice générale & greffière-trésorière adjointe

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal